

Le dossier des Éditions de L'Avenir part dans tous les sens

Le futur de L'Avenir est plus incertain que jamais. Les derniers jours ont été fertiles en sorties de toute sorte. Tour d'horizon.

Quel avenir pour les Éditions de L'Avenir? Alors que le journal fête ses 100 ans ces jours-ci, ce n'est pas vraiment «ambiance et cotillons» à Namur, siège du titre. Entre plan social, vente, portage public, rôle de la tutelle, développement de synergies internes et... intérêt supposé de la RTBF, c'est un peu la cacophonie.

■ **Un intérêt de la RTBF?** Le ministre wallon de l'économie Pierre-Yves Jeholet (MR) évoquait samedi dans *La Libre des «projets»* de la RTBF pour L'Avenir. «Le monde politique essaie de montrer qu'il se soucie de L'Avenir, c'est de bonne guerre, relève un observateur du secteur qui ne juge cependant pas l'idée saugrenue. Il y a une radio-télévision de service public, pourquoi pas un quotidien public? L'important c'est que l'indépendance éditoriale soit préservée.»

Pour le patron de la RTBF, Jean-Paul Philippot, c'est un non-événement: «A ma connaissance, L'Avenir n'est pas à vendre, nous avons d'autres choses à faire, il n'y a donc aucun dossier sur la table, aucune étude, d'autant

que d'autres sont plus légitimes que nous, répond-il, faisant allusion à l'intérêt d'IPM. Et de poursuivre: «Nous avons eu une discussion informelle à l'issue d'un récent CA. Je me dois de réfléchir sur le secteur dans lequel j'évolue. La presse est en difficulté, il est peut-être opportun de créer des synergies avec des acteurs de l'audiovisuel afin de maintenir le pluralisme, tout comme le fait le Persgroep en Flandre qui rassemble ses rédactions écrites et audiovisuelles. C'est tout.»

Sauf qu'à la différence du Persgroep, la RTBF est un acteur public. Et que la voir investir dans la presse peut être vu au contraire comme

une atteinte au pluralisme. D'autant qu'en développant gratuitement des contenus de presse écrite sur son site Web, elle concurrence déjà les journaux qui tentent de monétiser leur audience en ligne. Ce qui a fait l'objet de crispations dans la négociation de son futur contrat de gestion. «En terme de concentration, ce n'est pas une bonne idée, réagit Daniel Soudant, administrateur MR de la RTBF qui s'exprime à titre personnel. Quel serait la valeur ajoutée d'une entreprise publique audiovisuelle d'investir dans un secteur qui n'est pas le sien? On a vu ailleurs ça ne marche pas. L'exem-

ple de Nethys avec L'Avenir le prouve.»

Et puis est-ce envisageable juridiquement? «Cela paraît a priori possible mais cela nécessiterait une sérieuse analyse juridique et économique préalable, indique Karim Ibourki, président du CSA. Et il faudrait d'abord une volonté du conseil d'administration en ce sens et un accord du gouvernement.

Cela fait beaucoup de si.»

■ **Le gel des licenciements?** En fin de semaine dernière, l'AJP (Association des journalistes professionnels) a écrit à Valérie de Bue (MR), la ministre de tutelle de Nethys, propriétaire de L'Avenir. Estimant qu'il est possible de relancer la machine sans plan social, elle lui demande d'annuler la décision du plan social et de déclarer la procédure de licenciement collectif nulle et non avenue.

Elle exige aussi des actionnaires qu'ils gèlent l'emploi à son niveau actuel pendant au moins six mois. Contactée par L'Echo, la ministre indique qu'elle va expliquer à l'AJP le rôle de la tutelle de la Région. «Pour les intercommunales, il y en a deux: une tutelle spéciale d'approbation pour les comptes, les budgets et une générale d'annulation. Cette dernière est exercée dans les cas liés à la légalité ou dans le cas d'intérêt général. Ce n'est pas une tutelle d'opportunité. Je vais donc rece-

voir l'AJP pour discuter de cet élément», explique la ministre, qui rappelle la responsabilité des conseils d'administration dans le contrôle des filiales des intercommunales...

De son côté, le conseil de la Province de Liège, actionnaire de L'Avenir via Nethys, se penchera ce mardi sur une motion d'Ecolo. Celle-ci demande que le conseil se prononce clairement pour sauver l'emploi et garantir le pluralisme de la presse. Une motion identique a été déposée dans les conseils communaux de communes actionnaires de Publifin.

■ **La restructuration?** Un conseil d'entreprise s'est déroulé lundi. Il a permis d'enregistrer certaines avancées sur le volet social du plan de transformation, dit-on de source syndicale. Mais le temps presse. Jeudi aura lieu un nouveau CE. Si des progrès significatifs ne sont pas enregistrés, des actions ne sont pas à exclure.

J.-F. S. ET F.-X. L.

«Il n'y a aucun dossier de reprise de L'Avenir sur la table, aucune étude.»

JEAN-PAUL PHILIPPOT
ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL
DE LA RTBF